



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UV

universit

CANDIDATURES FUTURS ÉTUDIANTS- ENTREPRENEURS

Les candidatures 2021-2022 au « Statut National Étudiant-Entrepreneur » et au « Diplôme Étudiant-Entrepreneur du PÉPITE PEIPS » seront ouvertes entre le 1er et le 19 juin 2021.

En tant qu'étudiant, le Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) vous permet de réussir vos études tout en développant votre projet entrepreneurial !

En tant que jeune diplômé, le D2E (Diplôme Etudiant Entrepreneur) du PÉPITE PEIPS vous permet de continuer à bénéficier des avantages du SNEE et d'un accompagnement entrepreneurial individualisé sur votre projet.

Les candidatures au SNEE et au D2E du PÉPITE PEIPS sont individuelles.

Candidatez dès le 1er juin (8h) et jusqu'au 19 Juin 2021 minuit sur la plateforme dédiée du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Votre candidature, au SNEE seul ou au SNEE/D2E, déposée avant le 19 juin sera étudiée lors du prochain comité d'engagement du 6 juillet 2021:

- Pour les candidats au SNEE seul : sur examen de votre dossier de candidature
- Pour les candidats au SNEE/D2E : examen de votre dossier de candidature et entretien en présentiel avec le jury auquel vous présenterez votre projet pendant une dizaine de minutes.

Sachez également que trois comités d'engagement ont lieu par an : début juillet, fin septembre et fin janvier ; vous pourrez donc également candidater en septembre et en janvier pour l'année universitaire 2021-2022.

Rappel : À qui s'adressent le SNEE et le D2E ?

Le SNEE est réservé aux étudiants qui seront en formation pendant toute l'année universitaire 2021-2022. Le D2E est ouvert en priorité aux jeunes diplômés, mais également aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement entrepreneurial renforcé via le programme du D2E.